

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Canton de Vaud

Construction du Centre cantonal d'instruction

Notre précédente Revue (No 9) soumettait un préavis favorable de la commission et l'accord du Grand Conseil pour le crédit supplémentaire de 1 171 700 fr. pour la construction du Centre sur le territoire de la commune de Gollion et l'aménagement du terrain d'exercice adjacent au Centre, sur le territoire de la commune de Cossonay.

Nous pouvons annoncer la bonne nouvelle, soit le préavis de la commission, dont voici la conclusion:

«Fermement acquise à une véritable promotion de la protection civile, tenant compte que la réalisation du Centre Cossonay-Gollion comblera avantageusement notre retard au vu des expériences acquises dans d'autres cantons, la commission émet les vœux suivants:

- a) organiser une protection civile à notre mesure, en évitant tout gaspillage,
- b) la crédibilité de la protection civile doit être construite, l'utilité de la protection civile pour notre population diffusée,
- c) la protection civile n'est pas seulement prévue pour intervenir en cas de guerre, mais aussi pour sauvegarder les vies et les biens de nos concitoyens lors de catastrophes. Elle a démontré qu'elle était capable d'aider efficacement lors de la sécheresse de 1976 où, lors de ses interventions, 200 km de courses et 400 motopompes ont rendu d'incalculables services.

Un effort de publicité nous concerne tous, il sera compris, mais il faut en avoir la volonté.

Pour toutes les raisons émises dans son rapport, votre commission unanime, vous recommande vivement d'adopter le décret en accordant au Conseil d'Etat un crédit complémentaire de 1 171 700 fr. pour la réalisation du Centre cantonal d'instruction de protection civile.»

Résultat des votations: 1er débat = 3 oppositions, 2e débat = unanimité. Cela permet donc la réalisation de la planification cantonale prévue des centres régionaux et cantonal:

- Villeneuve fonctionnera dès le 3 octobre 1977
- Aubonne: les travaux débuteront en novembre 1977
- Lausanne: les travaux débuteront en 1979 probablement
- Gollion-Cossonay: les travaux débuteront en novembre 1977

(après douze années d'efforts – première demande 15.7.1965!) les requis du Nord vaudois seront dirigés momentanément sur le Centre cantonal. Mise en service prévue pour fin 1979.

Nouvelles de France

Depuis 1944, 325 000 Français ont perdu la vie sur les routes: soit autant que les morts civils du conflit 1939-1945: 6 200 000 ont été blessés: deux fois le nombre des blessés de la Grande Guerre. Pour 1973, les accidents de la route ont coûté à la Sécurité sociale entre 1300 et 1670 millions de fr. (Source: Bulletin d'informations de protection civile – Anciens de Nainville.)

Une priorité: la structuration des services d'urgence médicale

● «Le nombre annuel de «détresses» exige un service efficace ● Une parfaite coordination des possibilités s'impose

25 morts dans les Alpes depuis le 1er juillet. Combien sur la route? Pour le seul week-end du 30 juillet ou du 2 août: 174 morts, 4977 blessés. On estime leur nombre à 20 000 chaque année, et à 400 000 celui des blessés. Les accidents du travail, dans le même temps, sont responsables de 10 000 morts. Que l'on ajoute à ces chiffres les quelque 200 000 tentatives de suicide et toutes les détresses exigeant un secours immédiat, et on comprendra mieux l'importance d'une bonne organisation de ces services d'urgence médicale qui faisaient le cœur de l'émission «Indications», d'Igor Barrère et d'Etienne Lalou, cette semaine, sur TF 1.

Le dispositif français

A l'avant-scène des moyens d'intervention dont dispose le secours d'urgence en France: la gendarmerie. 95 % des secouristes parmi ses 16 000 officiers et sous-officiers, auxquels s'ajoutent éventuellement des auxiliaires du contingent, 6500 véhicules-radio, une trentaine d'hélicoptères, le tout bien réparti sur l'ensemble du territoire. Mais ses interventions, d'aspects multiples, ne se concilient pas toujours avec une aide médicale d'urgence et il lui faut alors réquisitionner les services médicaux dont elle a besoin.

En tête des structures d'urgence: les sapeurs-pompiers. Leur assistance touche en moyenne 65 % des accidentés sur la voie publique. Un service de santé et de secours médical est organisé dans chacun de leurs centres. Ils disposent de 4000 médecins, de 2000 ambulances dont 200 équipées pour une aide médicale plus élaborée. Malheureusement, alors qu'ils sont sur Paris particulièrement efficaces, ils ne peuvent assumer les mêmes services sur l'ensemble du territoire. Vient ensuite la protection civile, avec un matériel important (ambulances, hélicoptères), mais son rôle est davantage de prévention et d'intervention lourde en cas de catastrophe que de missions ponctuelles, notamment assurées par les corps de secouristes de la Croix-Rouge.

Enfin, les Samu (service d'aide médicale d'urgence), qui faisaient particulièrement l'objet de l'émission.

Le rôle de coordination de l'urgence, pour lequel ils ont été créés il y a une petite dizaine d'années, a varié au gré des conceptions et des expériences, dont une de collaboration avec Police Secours à partir de 1973. Mais leur nombre est loin d'être suffisant: 31 villes seulement couvertes en France, avec un rayonnement sur 40 000 kilomètres carrés.

Un projet de loi

De tout cela se dégage la nécessité d'une organisation de l'urgence sur l'ensemble du territoire. Un projet de loi l'envisage, qui devra tenir compte des besoins de chaque région. Il semble logique que la répartition des Samu s'appuie au premier chef sur l'implantation hospitalière.

Un petit livre, l'Organisation des urgences médico-chirurgicales¹ auquel nous empruntons ces chiffres, propose deux sortes de Samu: les Samu de sec-

¹ Librairie Arnette, 2, rue Casimir Delavigne, 75006 Paris.

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82